

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
13	09	10

SEANCE DU 07 AVRIL 2025

DATE DE LA CONVOCATION 31/03/2025 L'an Deux Mille vingt cinq et le 07 avril à 19 heures 30

DATE D’AFFICHAGE
31/03/2025

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Antoine HUYNH, Maire.

Présents : Antoine Huynh, Clarence Appell, Peggy Viola, Frédéric Thomas, Benjamin Bou Aziz, Nathalie Jacquier, Cyril Durand, Sandra Fiorèse, Fabrice Mermin

Représenté : Brigitte Simon (pouvoir à Fabrice Mermin)

Absent : Jean-Christophe Eichenlaub, Patrick Bastien, Carlos Coelho

Secrétaire de séance : Sandra Fiorèse

• **Délibération n°2 : Approbation du compte administratif 2024**

Le compte administratif est le document retraçant les dépenses et recettes de l'année écoulée. Il doit être en concordance avec le compte de gestion établi par la trésorerie.

Les résultats du compte administratif 2024 sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Recettes	214 462,02 €	1 017 930,07 €	1 232 392,09 €
Dépenses	337 493,88 €	958 515,18 €	1 296 009,06 €
Résultat	-123 031,86€	59 414,89€	-63 616,97€

Le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L2121-14 du CGCT, Clarence Appell, 1ere adjointe au Maire, procède au vote du Compte administratif.

Le conseil municipal, après le retrait de M. le Maire et après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2024 tel que présenté ci-dessus.

Fait à le MONTCEL, le 08/04/2025

Le secrétaire de séance,
Sandra Fiorèse



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Antoine HUYNH

